



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA Françoise

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excuses :

Parmi les membres présents, Marie BULTOT est désignée secrétaire de séance.

07 2026 03 Désignation du représentant en qualité de personnalité qualifiée à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) et modification du représentant titulaire

Par délibération n° 04 2026 03 du 22 avril 2026, le conseil municipal avait désigné en son sein les représentants de la Commune à la Régie des Eaux du Pays d'Aix chargée d'évaluer les transferts de charges entre communes et métropole.

Suite aux modifications intervenues à l'issue du conseil communautaire du 24 juin 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille.

En conséquence, la précédente délibération n°04 2026 03 du 22 avril 2026 est abrogée et remplacée par la présente.

Il est porté à connaissance du Conseil Municipal que, pour représenter la Ville de Saint-Estève-Janson au sein de la Régie des Eaux du Pays d'Aix, Madame JARDINOT Sophie est désignée en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'exploitation en remplacement de Madame Brigitte DEVESA

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du changement du représentant en qualité de personnalité qualifiée et de la modification du représentant titulaire comme ci-après :

- Madame JARDINOT Sophie est désignée en qualité de personnel conseil d'exploitation en remplacement de Madame Brigitte DEVESA

Fait et délibéré en séance.

Madame le Maire,



Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.

